

Mmes et MM. les Conseillers
Mmes et MM. les Maires

CONSEIL DU 17 MAI 2018
(Convocation adressée le 4 mai 2018)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h 50.

La séance est suspendue de 18 h 53 à 19 h 05 où la parole est donnée aux représentants de la "Coordination des Collèges Rennais", de 19 h 05 à 20 h 15 où la parole est donnée au Président de l'Université Rennes 2, de 20 h 16 à 21 h 04 et de 21 h 11 à 21 h 23.

Présents : M. Couet, Président, Mmes Andro, Appéré, MM. Bernard, Berroche, Besnard, Mme Blouin, M. Bohuon, Mme Bougeard, M. Bouloux, Mme Bouvet (jusqu'à 21 h 12), M. Breteau, Mmes Briand, Briéro, Brossault, MM. Careil (à partir de 19 h 39), Chiron, Chouan (à partir de 19 h 07), Mme Coppin, MM. Cressard, Crocq, Crouzet, Mmes Danset, Daucé (à partir de 21 h 04), MM. De Bel Air, De Oliveira (à partir de 21 h 04), Mmes De Villartay (à partir de 19 h 07), Debroise, MM. Dehaese, Dein, Mmes Dhalluin, Ducamin, MM. Duperrin, Ech-Chekhchakhi, Mme Eglizeaud, M. Froger, Mme Ganzetti-Gemin (à partir de 18 h 57), M. Gaudin, Mme Gautier (à partir de 21 h 04), MM. Geffroy, Gérard (à partir de 18 h 57), Goater, Mme Gouesbier, M. Guiguen, Mme Guitteny (à partir de 19 h 07), MM. Hamon, Hervé Marc, Houssel (à partir de 19 h 16), Jégou (jusqu'à 20 h 16), Mmes Joalland, Jouffe-Rassouli, Jubault-Chaussé, MM. Kerdraon, Kermarrec, Lahais (à partir de 20 h 04), Le Bihan (à partir de 19 h 08), Le Blond (jusqu'à 22 h 02), Le Bougeant, Mme Le Galloudec, MM. Le Gargasson, Le Gentil, Mmes Le Men, M. Le Moal (à partir de 19 h 26), Mme Leboeuf, MM. Legagneur, Letort, Mme Lhotellier, MM. Louapre, Maho-Duhamel (à partir de 19 h 11), Marchal, Mmes Marchandise-Franquet, Marie (à partir de 19 h 14), Noisette, Pellerin, Pétard-Voisin, MM. Plouhinec, Puil, Mmes Rault, Remoissenet, MM. Renoux (*suppléant*), Richou, Ridard, Mmes Robert (jusqu'à 21 h 31), Rolandin, MM. Roudaut, Mmes Rougier, Roux, M. Ruello, Mmes Salaün (à partir de 19 h 08), Séven, Sohier, MM. Thébault, Theurier, Yvanoff (jusqu'à 21 h 18).

Absents excusés : Mme Barbier, M. Béchara, Mmes Bellanger, Besserve, MM. Bourcier, Caron, Chardonnet, Mmes Condolf-Ferec, Desbois, Durand, Faucheux, MM. Gautier, Hervé Pascal, Mme Krüger, M. Le Brun, Mmes Le Couriaud, Letourneux, Moineau, MM. Monnier, Nouyou, Mme Parmentier, MM. Pelle, Pinault, Plouvier, Prigent, Rouault, Sémeril, Sicot, Thomas.

Procurations de votes et mandataires : Mme Barbier à M. Roudaut, Mme Besserve à M. Bernard, M. Bourcier à Mme Eglizeaud, Mme Faucheux à M. Goater, M. Gautier à Mme Andro, M. Jégou à M. Lahais (à partir de 21 h 04), Mme Krüger à M. Berroche, M. Lahais à Mme Briand (jusqu'à 20 h 04), M. Le Blond à Mme Brossault (à partir de 22 h 02), Mme Letourneux à Mme Briéro, M. Monnier à M. Yvanoff (jusqu'à 21 h 18), M. Nouyou à Mme Séven, M. Pelle à Mme Bouvet (jusqu'à 21 h 12), M. Plouvier à M. Cressard, M. Rouault à Mme Gouesbier, M. Sémeril à M. Hervé Marc, M. Thomas à M. Kermarrec.

M. Guiguen est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 avril 2018) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018 est lu et adopté.

La séance est levée à 22 h 31.

Le Conseil :

C 18.083 Université Rennes 2 - Vœu

- adopte le vœu.

**Adoption par 87 voix pour, 2 abstentions,
(14 conseillers ne prennent pas part au vote : Groupe Ecologiste et M. Le Gargasson)**

COMMISSION

FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 18.084. Administration générale – Schéma de promotion des achats responsables– Approbation

- approuve les termes du schéma de promotion des achats responsables (SPAR) commun à Rennes Métropole, au CCAS de la Ville de Rennes et à la Ville de Rennes.

Adoption à l'unanimité

C 18.085 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau – Compte-rendu des Décisions

- **prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs**

C 18.086 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Président – Compte-rendu

- **prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Monsieur le Président en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée**

COMMISSION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

C 18.087 Développement économique – Aide à la Recherche, Développement et Innovation pour la modernisation du site industriel – Étude et Construction de Sièges pour l'Automobile (ECSA) / FAURECIA – Subvention – Convention

- attribue une subvention à la société « Etude et Construction de Sieges pour l'Automobile » d'un montant de 125 000 euros pour la réalisation d'un investissement en recherche, développement et innovation d'un montant minimal de 2 000 000 d'euros HT ;
- approuve les termes de la convention, fixant les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques des parties, à intervenir entre Rennes Métropole et la société « Etude et Construction de Sieges pour l'Automobile »
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 18.088 Développement économique – Tourisme –SPL "Destination Rennes" – Modification des statuts – Évolution de l'objet social

- approuve les modifications de l'objet social inscrit dans les statuts de la SPL "Destination Rennes";
- autorise les représentants de Rennes Métropole dans les instances de la SPL « Destination Rennes » à se prononcer favorablement aux modifications statutaires ;

- autorise M. le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211-9 ou L2122-17 du code général des collectivités territoriales, à prendre ou signer tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoption par 91 voix pour, 1 abstention,

(10 conseillers ne prennent pas part au vote : M. Couet, Mmes Andro, Appéré, M. Careil, Mme De Villartay, MM. Gautier, Le Bougeant, Letort, Mme Pellerin, M. Sémeril),

COMMISSION **PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

C 18.089 Aménagement du territoire – Chantepie – Secteur des Loges – Projet Urbain Partenarial avec la SCI Kerloges – Convention

- approuve les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial entre Rennes Métropole et la SCI Kerloges, relative au secteur des Loges sur la commune de Chantepie ;
- exonère de taxe d'aménagement, pendant la durée de 10 ans correspondant à la convention, les constructions et installations réalisées dans ce périmètre ;
- autorise M. le Président, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 18.090 Aménagement du territoire – Le Rheu – Plan local d'Urbanisme– Modification simplifiée n°2 – Approbation

- approuve la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Rheu, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 18.091 Réseaux d'énergies et de chaleur – Régie des réseaux de chaleur de Rennes Métropole – Désignation d'un représentant au Conseil d'exploitation– Délibération n° C 15.458 – Modification

- décide de modifier la délibération n° C 15.458, portant désignation des représentants du conseil d'exploitation de la Régie des Réseaux de Chaleur de Rennes Métropole ;
- décide d'adopter le vote à main levée ;
- désigne le nouveau membre de Rennes Métropole pour occuper les fonctions de représentant au conseil d'exploitation de la Régie des Réseaux de Chaleur de Rennes Métropole, en remplacement de Mme JOALLAND.
La candidature de M. Patrick GEFFROY est proposée.
Le candidat est élu.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION **MOBILITE ET TRANSPORTS**

C 18.092 Transports collectifs – Délégation de service public de la mobilité – Plan d'actions 2018 – Volet "Tarifs"

- approuve le changement, au 1^{er} juillet 2018, des tarifs des titres de transport monomodaux du Réseau STAR et du Service Handistar, des titres multimodaux des titres UNIPASS Zone 1, ainsi que les tarifs solidaires qui s'établissent comme suit :

- Titres monomodaux

TITRES	TARIFS
GAMME TICKETS	
TICKET 1 HEURE	1,50 €
CARNET DE 10 Tickets	14,50 €
Ticket Aller/Retour	3,00 €
FORMULE Postpaiement	1,35 €
FORMULE 10 TRAJETS	13,50 €
FORMULE 30 TRAJETS	37,50 €
FORMULE 50 TRAJETS	60,00 €
FORMULE 80 TRAJETS	90,00 €
GROUPES	
EFFECTIF DE 5 ou moins	3,40 €
EFFECTIF DE 6 A 10	6,80 €
EFFECTIF DE 11 A 15	10,20 €
EFFECTIF DE 16 A 20	13,60 €
EFFECTIF DE 21 A 25	17,00 €
EFFECTIF DE 26 A 30	20,40 €
Accompagnateurs GROUPE DE - 6 ANS	6,80 €
GAMME PASS	
PASS Pluriel	5,00 €
PASS 1 JOUR	4,10 €
PASS 2 JOURS	8,20 €
PASS 3 JOURS	11,40 €
PASS 4 JOURS	13,60 €
PASS 5 JOURS	15,70 €
PASS 7 JOURS	17,90 €
PASS 7 JOURS TR (- 27 ANS)	13,50 €

ABONNEMENTS						
TITRES	TARIFS					
	- 20 ANS	20/26 ANS	27/64 ANS	65/74 ANS	+75 ANS	Invalides 80%
ABONNEMENT MENSUEL	28,90 €	32,60 €	51,30 €	30,60 €	29,40 €	29,40 €
ABONNEMENTS 2 A 5 MOIS	TARIF MENSUEL DE LA TRANCHE D'ÂGE X NOMBRE DE MOIS D'ABONNEMENT					
ABONNEMENT 6 MOIS	166,18 €	187,45 €	294,98 €	175,95 €	169,05 €	169,05 €
ABONNEMENT 7 MOIS	187,85 €	211,90 €	333,45 €	198,90 €	191,10 €	191,10 €
ABONNEMENT 8 MOIS	209,53 €	236,35 €	371,93 €	221,85 €	213,15 €	213,15 €
ABONNEMENT 9 MOIS	231,20 €	260,80 €	410,40 €	244,80 €	235,20 €	235,20 €
ABONNEMENT 10 MOIS	252,88 €	285,25 €	448,88 €	267,75 €	257,25 €	257,25 €
ABONNEMENT 12 MOIS	289,00 €	326,00 €	513,00 €	306,00 €	294,00 €	294,00 €
JEUNE 2 TRAJETS	140,50 €					
LOISIRS JEUNES MENSUEL	12,40 €					
LOISIRS JEUNES 10 MOIS	112,00 €					
ATOOPRO			580,00 €			
PDE - Entreprise labellisée "A"		26,90 €	42,32 €			

Autres titres	Tarifs au 1er juillet 2017	Tarifs au 1er juillet 2018
PASS PLURIEL	5,00 €	5,00 €
PASS QUALITE DE L AIR	- €	1,50 €
PASS CONGRES 1 JOUR -30% (de 50 à 199 Pass)		2,87 €
PASS CONGRES 1 JOUR -40% (de 200 à 499 Pass)		2,46 €
PASS CONGRES 1 JOUR -50% (de 500 et +)		2,05 €
PASS CONGRES 2 JOURS -30% (de 50 à 199 Pass)		5,74 €
PASS CONGRES 2 JOURS -40% (de 200 à 499 Pass)		4,92 €
PASS CONGRES 2 JOURS -50% (de 500 et +)		4,10 €
PASS CONGRES 3 JOURS -30% (de 50 à 199 Pass)		8,02 €
PASS CONGRES 3 JOURS -40% (de 200 à 499 Pass)		6,87 €
PASS CONGRES 3 JOURS -50% (de 500 et +)		5,73 €
PASS CONGRES 4 JOURS -30% (de 50 à 199 Pass)		9,52 €
PASS CONGRES 4 JOURS -40% (de 200 à 499 Pass)		8,16 €
PASS CONGRES 4 JOURS -50% (de 500 et +)		6,80 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 6-20 ans 50%	14,25 €	14,45 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 6-20 ans 85%	4,30 €	4,35 €
ABONNEMENT MENSUEL 20-26 ans TS 50%	16,05 €	16,30 €
ABONNEMENT MENSUEL 20-26 ans TS 85%	4,80 €	4,90 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 27-64 ans 50%	25,25 €	25,65 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 27-64 ans 85%	7,60 €	7,70 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 65-74 ans 50%	15,10 €	15,30 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 65-74 ans 85%	4,55 €	4,60 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 75 ans et + 50%	14,50 €	14,70 €
ABONNEMENT MENSUEL TS 75 ans et + 85%	4,35 €	4,40 €

- Titres multimodaux

TITRES	TARIFS
ABONNEMENTS MULTIMODAUX	
UZUËL + HEBDO	10,70 €
UZUËL + MENSUEL	28,20 €
UZUËL + JEUNE HEBDO	6,80 €
UZUËL + JEUNE MENSUEL	16,30 €
ILLENOO + HEBDO	14,30 €
ILLENOO + MENSUEL	41,00 €
ILLENOO + HEBDO ETUDIANTS	10,80 €
ILLENOO + MENSUEL ETUDIANTS	26,10 €
RELAIS CD 35	252,88 €

- Titres Unipass

TITRES	TARIFS
UNIPASS ZONE 1	
CARNET DE 10	14,50 €
UNIPASS HEBDO	17,90 €
UNIPASS MENSUEL	51,30 €
UNIPASS JEUNE HEBDO	13,50 €
UNIPASS JEUNE MENSUEL	32,60 €

- approuve le changement de la grille tarifaire des vélos en libre-service au 1^{er} septembre 2018 ;

Tarifs à partir du 1er septembre 2018

(en € TTC - janvier 2017)

Type adhésion	durée	Principe	Coût Adhésion	Coût Utilisation	Mode paiement
Adhésion VLS seul	1h	Trajet unique (1h max)	1 €	1h max	CB (borne ou internet)
	24h	Adhésion + paiement à l'heure à chaque prise	2 €	0,5€ / heure à chaque prise plafond à 4€ / jour	
Abonnement VLS seul	12 mois CLASSIQUE	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	30€ / année	0,5€ / heure à chaque prise Plafond à 4€ / jour	Adhésion (CB ou Chèque) + coût d'utilisation en Post-Paiement
Abonnement VLS seul	12 mois PLUS	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	50€ / année	1ère heure gratuite heure suivante 0,5€ plafond à 4€ / jour	
Abonnement VLS pour les abonnés Bus /Métro (abonnés 1 à 12 mois y compris tarification solidaire)	12 mois	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	30€/année	1ère heure gratuite heure suivante 0,5€ plafond à 4€ / jour	Adhésion (CB ou Chèque) + coût d'utilisation en Post-Paiement
Abonnement VLS pour les bénéficiaires de la gratuité sociale	12 mois	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	5€/année	1ère heure gratuite heure suivante 0,5€ plafond à 4€ / jour	Adhésion (CB ou Chèque) + coût d'utilisation en Post-Paiement
Abonnement VLS pour les abonnés autres réseau (Ilienoo, TER, City RouI)	12 mois	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	30€/année	1ère heure gratuite heure suivante 0,5€ plafond à 4€ / jour	Adhésion (CB ou Chèque) + coût d'utilisation en Post-Paiement
Abonnement VLS pour les salariés d'entreprises labélisées PDE/PDA	12 mois	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	42,5€/année	1ère heure gratuite heure suivante 0,5€ plafond à 4€ / jour	Adhésion (CB ou Chèque) + coût d'utilisation en Post-Paiement
Abonnement VLS pour les abonnés Bus/Métro (salariés d'entreprises labélisées PDE/PDA)	12 mois	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	25,5€/année	1ère heure gratuite heure suivante 0,5€ plafond à 4€ / jour	Adhésion (CB ou Chèque) + coût d'utilisation en Post-Paiement
Abonnement VLS pour les entreprises	12 mois PLUS	Adhésion + coût à l'utilisation paiement à l'heure à chaque prise	50€ / année	1ère heure gratuite heure suivante 0,5€ plafond à 4€ / jour	Adhésion (CB ou Chèque) + coût d'utilisation en Post-Paiement

- approuve le changement de la grille tarifaire des vélos à assistance électrique au 1er septembre 2018.

VAE classique Tarif (en € TTC)	Plein Tarif	Abonnés STAR (*)	Rachat d'un vélo de 12 mois	Rachat d'un vélo de 24 mois
Location 12 mois (vélo neuf)	200 €	120 €	569 €	
Renouvellement location pour 12 mois	190 €	120 €		509 €
Location 24 mois	360 €	240 €		509 €
Location 12 mois (vélo d'occasion)	175 €	110 €		509 €

VAE Premium Tarif (en € TTC)	Plein Tarif	Abonnés STAR (*)	Rachat d'un vélo de 12 mois	Rachat d'un vélo de 24 mois
Location 12 mois (vélo neuf)	400 €	240 €	1 138 €	
Renouvellement location pour 12 mois	380 €	240 €		1 018 €
Location 24 mois	720 €	480 €		1 018 €
Location 12 mois (vélo d'occasion)	350 €	220 €		1 018 €

Entreprises (VAE classique)

Tarif Entreprise	410 €	par an / par vélo		509 €
Tarif Entreprise Labelisé PDE RM	348 €	par an / par vélo		509 €
Tarif Entreprise VAE Occasion (2016 2015)	369 €	par an / par vélo		509 €
Tarif Entreprise PDE Occasion (2016 2015)	314 €	par an / par vélo		509 €

3 VAE Loués (+5%), 5 VAE loués (10%), 10 VAE loués (15%)

Adoption par 88 voix pour, 1 voix contre et 13 abstentions
**COMMISSION
AMENAGEMENT ET HABITAT**

C 18.093 Aménagement opérationnel – Pôle d'échanges multimodal de la gare de Rennes – Phase réalisation des travaux – Périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau – Convention de financement n°14C0594 – Avenant n°3 – Périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions – Convention sur les principes de financement pour l'achèvement des travaux – Approbation

- approuve les termes de l'avenant n° 3 à la convention de financement n° 14C0594 de la phase 1 de la réalisation des travaux du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Rennes, sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, à conclure entre l'État, la Région Bretagne, Rennes Métropole et SNCF Réseau ;

- approuve les termes de la convention relative aux principes de financement pour l'achèvement de la phase réalisation des travaux sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares&Connexions ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L. 5211.9 ou L.2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant et la convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION **CULTURE ET COHESION SOCIALE**

C 18.094 Culture et cohésion sociale – Prévention spécialisée – Sauvegarde de l'Enfant à l'adulte d'Ille –et- Vilaine – Convention pluriannuelle 2017/2022 – Subvention 2018

- décide l'attribution, à l'association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte d'Ille-et-Vilaine (SEA 35) pour sa mission de Prévention spécialisée d'une subvention de fonctionnement de 1 930 628 € au titre de l'année 2018.

Adoption à l'unanimité

C 18.095 Communication – Information – Association Ouest Médialab – Adhésion et cotisation 2018

- approuve l'adhésion de Rennes Métropole à l'association Ouest Medialab, à compter de 2018 ;
- décide le versement de la cotisation annuelle 2018 pour un montant de 1 000 €, les cotisations des années suivantes seront réévaluées dans le cadre du vote du budget ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte nécessaire à l'adhésion.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION **FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE**

C 18.096 Finances – Convention générale de mise à disposition des biens, droits et transfert des contrats de prêts affectés en totalité par la Commune de Cesson-Sévigné à l'exercice des compétences transférées à Rennes Métropole – Restitution et rectification comptable de biens mis à disposition dans le cadre de la compétence Assainissement – Convention générale de transfert n° 15C0027 – Avenant n 1

- constate la désaffectation et la restitution à la Commune de Cesson-Sévigné de biens mobiliers, dont elle est propriétaire et mis à disposition de Rennes Métropole par erreur dans le cadre du transfert de la compétence de l'assainissement ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention générale de transfert n° 15C0027 conclue avec la commune de Cesson-Sévigné relative à la mise à disposition des biens, droits (mobiliers et immobiliers) et transferts des contrats de prêts affectés en totalité par la commune à l'exercice des compétences transférées dans le cadre du passage en métropole ;
- permet par suite la passation des écritures idoines dans les comptabilités de chacune des deux collectivités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 18.097 Personnel– Filières administrative, technique et médico-sociale – Transformations et précisions d'emplois

- décide les transformations suivantes :
 - deux emplois d'adjoint.e administratif.ve en deux emplois de rédacteur.trice,
 - un emploi d'attaché.e en un emploi d'ingénieur.e ;
- approuve les précisions d'emploi relative à :
 - un emploi d'ingénieur à la Direction des Systèmes d'Information,
 - un emploi d'ingénieur au service Information Géographique,
 - un emploi d'ingénieur au service Conduite d'Opérations,
 - un emploi d'ingénieur à la Direction déléguée à l'Innovation et à la Smart City,
 - un emploi d'attaché à la Direction de la Communication,
 - deux emplois de psychologue du travail à la Direction des Ressources Humaines ;
- approuve le tableau des emplois ainsi modifié.

	Conseil du 5/04/2018	Conseil du 17/05/2018	Evolution
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général (emploi fonctionnel)	1	1	0
Directeur Général Adjoint (emploi fonctionnel)	6	6	0
Administrateur	12	12	0
Attaché	245	244	-1
Rédacteur	163	164	1
Adjoint administratif	328,5	327,5	-1
TOTAL	755,5	754,5	-1
FILIERE TECHNIQUE			
Directeur Général des Services Techniques (emploi fonctionnel)	1	1	0
Ingénieur en chef	10	10	0
Ingénieur	189	190	1
Technicien	223	223	0
Adjoint technique (+ agent maîtrise)	497	497	0
TOTAL	920	921	1
FILIERE CULTURELLE			
Conservateur des bibliothèques	4	4	
Conservateur du patrimoine	5	5	0
Attaché de conservation	11	11	0
Bibliothécaire	5	5	0
Assistant de conservation	52	52	0
Adjoint du patrimoine	30,5	30,5	0
TOTAL	107,5	107,5	0
FILIERE ANIMATION			
Animateur	1	1	0
TOTAL	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Médecin	3	3	0
Psychologue de classe normale	1	1	0
Infirmiers	2	2	0
Assistant socio-éducatif	3	3	0
TOTAL	9	9	0
REGIE AUTONOME			
Responsable usine (sous groupe 5.3)	1	1	0
Technicien usine (sous groupe 4.2)	4	4	0
Technicien unité territoriale (groupe 4)	1	1	0
Agent de maîtrise exploitation (sous groupe 4.1)	1	1	0
Contrôleur d'installations privatives d'assainissement (groupe 3)	1	1	0
Agent métrologie (groupe 3)	1	1	0
Electromécanicien (groupe 3)	2	2	0
Opérateur déclaration de travaux (groupe 3)	1	1	0
Opérateur inspection télévisé (groupe 2)	1	1	0
Agent chargé du suivi des non-conformités (groupe 2)	1	1	0
Agent de comptabilité (groupe 2)	1	1	0
Agent de conduite de station d'épuration (sous groupe 2.2)	2	2	0
TOTAL	17	17	0
Nombre de postes	1810	1810	0

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 17 mai 2018.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Gurval GUIGUEN

Laurence QUINAUT